1703
26 Mars

Charles-François de Lomenie de Brienne par la grace de Dieu et du S.t Siege apostolique Evêque de Coutances, au Doyen de la Chretienté, autres Doyens, Curés, maisons Religieuses, Communautés, et fidelles de ce diocese, Salut et benediction.

Nous avons reçu en même temps deux lettres de la part de sa Majesté : L'une par laquelle le Roy nous fait l'honneur de nous donner avis des avantages remportés sur les ennemis de son Etat par ses armées, à ce que nous ayons à en rendre et faire rendre graces au Seigneur : L'autre par laquelle il nous fait addresser le decret de Notre S.t Pere le Pape, portant condannation des erreurs contenues dans un Ecrit intitulé, Cas de conscience proposé par un Confesseur de province touchant un Ecclesiastique qui est sous sa conduite et resolu par plusieurs Docteurs : lequel ecrit a eté distribué sans notre approbation et contre notre intention dans notre diocese, sans doute par les ennemis de

la paix dont l'Eglise devroit jouir apres tant
de decisions. Sa Majesté a aussi fait joindre
à ce decret l'Arrest de son Conseil d'Etat afin-
que nous soyons informés de ce que Sa Sainteté
a fait à l'occasion de cet Ecrit, et des intentions
du Roy contre le Jansenisme : Et comme il est
du bien de l'Eglise et de l'Etat que tout le monde
sache combien la pieté de Sa Majesté s'accorde
avec le zele de Sa Sainteté pour maintenir
l'integrité de la foy, nous avons cru ne
pouvoir mieux faire dans cette conjoncture,
que de vous communiquer ces deux lettres
auxquelles nous ne pouvons rien ajouter, sinon
qu'il paroît visiblement que le Ciel recom-
pense la protection que notre Roy tres –
Chretien donne à la Religion par l'accumu=
lation des Royaumes dans sa famille et les
victoires sur tous les ennemis qui s'y opposent.
A ces causes nous vous mandons que vous
fassiez incessament chanter le Te Deum dans
vos Eglises et les prieres accoutumées pour le

Roy. Donné à Coutance ce 26. mars 1703.
Signé Charles-François Ev. de Coutance,
Et par le commandement de mondit seigneur
de Villars.

Suivoient, Lettre du Roy addressée à
Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime
Eveque de Coutance sur la prise du fort de Kell.

Autre Lettre de M. de la Vrilliere Secretaire
d'Etat addressée à Mondit Seigneur l'Illustrissime
et Reverendissime Eveque de Coutance.

A Versailles le 21. mars 1703.

Monsieur

Je vous envoye par ordre du Roy le decret du
Pape portant condannation des erreurs contenues
dans un Ecrit qui a paru depuis peu intitulé,
Cas de conscience &c. Sa Majesté m'a ordonné
d'y joindre aussi une copie de l'arrest qu'elle a
jugé à propos de rendre pour maintenir la paix
de l'Eglise dans son Royaume. Ces deux actes
vous informeront de ce que le Pape a fait

et des intentions du Roy contre le Jansenisme. Vous verrez en meme temps combien la pieté de sa Majesté s'accorde avec le zele de sa Sainteté pour maintenir l'integrité de la foy : Et je dois vous assurer que sa Majesté n'a rien de plus à cœur, que de s'opposer fortement au renouvellement des troubles que les propositions condannées de Jansenius avoient excités et qu'elle a si heureusement appaisés. Je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres affectionné Serviteur

De La Vrilliere

Case
Wing
folio
oZ
144
.A1
v. 3
no. 4

THE NEWBERRY LIBRARY